

**ASSEMBLÉE NATIONALE**29 avril 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 282

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,  
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,  
MM. Tourtelier, Viollet  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble que l'État une fois de plus se décharge de ses obligations d'investigation sur des personnes privées, en l'espèce sur les employeurs, qui devront effectuer des démarches auprès des administrations territorialement compétentes pour s'assurer de la validité du titre de séjour de l'étranger. La passivité de l'administration est d'autant moins compréhensible que l'emploi d'étrangers par les négriers doit être combattu.